

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	9
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Caroline DELAVEAU-PIERACCI a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Alain COQUERAY a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Léa BELLARD, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIBE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Pascal PICARD a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) :

Gino CAPOCCI

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2023_016

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Madame Catherine REYT, Maire-Adjointe en charge de l'Enfance et de la Petite enfance, expose,

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit son investissement pour favoriser les départs effectifs en vacances en s'appuyant en particulier sur la Mission nationale VACAF, pour la gestion mutualisée des fonds d'aides aux vacances des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Le départ en vacances constitue un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et des adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale. Ces départs contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine.

Ainsi, la présente convention a pour objet de régir les relations entre la CAF de l'Essonne et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

Cette convention de financement est conclue pour la période du 03 janvier 2023 au 03 janvier 2027.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Catherine REYT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat établie par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Essonne ci-annexée,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 28 mars 2023,

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par le dispositif des Aides aux Vacances Enfants de soutenir les départs en vacances des enfants paraysiens,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre du dispositif d'Aide aux Vacances Enfants pour la période du 03 janvier 2023 au 03 janvier 2027.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 05/04/2023
Qualité : Maire